



SECEF

OGEC UNION SAINT MICHEL POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET ADULTES

Association

Siège social : Chartreuse de Bosserville, 54510 ART SUR MEURTHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Nos bureaux : 3 Rue de Turique, 54000 **Nancy** (03 83 98 65 25) | 1 Rue Saint Laurent, 54700 **Pont-A-Mousson** (03 83 81 07 73) |
16 Av. Sébastopol, 57070 **Metz** (03 87 30 24 75) | secef@secef.fr | Retrouvez nous avec toute l'actualité sur www.secef.fr

SECEF | 3 Rue de Turique, 54000 Nancy | SARL au capital de 1.000.000 Euros | SIREN 759 800 451 RCS Nancy | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Grand Est | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est | Inscrite sur la liste des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel de Nancy | Membre du groupement **Absoluce** en France et **INAA** à l'international (International Association of independent Accounting firms)



OGEC UNION SAINT MICHEL POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET ADULTES

Association

Siège social : Chartreuse de Bosserville, 54510 ART SUR MEURTHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

A l'Assemblée Générale de OGEC UNION SAINT MICHEL POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET ADULTES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC UNION SAINT MICHEL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est



plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 14 février 2024

Le Commissaire aux comptes
SECEF

Signé électroniquement le 14/02/2024 par
Alain Migot

Alain MIGOT

Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	30 228	22 856	7 372	0,08	1 518	0,02
. Autres immobilisations incorporelles	15 610	11 934	3 676	0,04	5 677	0,09
Immobilisations corporelles						
. Terrains	197 748	135 480	62 268	0,65	62 464	1,01
. Constructions	7 172 144	5 951 009	1 221 135	12,77	733 240	11,82
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	6 302 726	4 925 140	1 377 586	14,41	745 306	12,02
. Autres immobilisations corporelles	7 362 450	5 158 593	2 203 857	23,05	609 386	9,83
. Immobilisations corporelles en cours	123 063		123 063	1,29	929 101	14,98
. Avances & acomptes	70 990		70 990	0,74	215 995	3,48
Immobilisations financières						
. Prêts	103 448		103 448	1,08	109 441	1,76
. Autres	14 342		14 342	0,15	7 617	0,12
TOTAL (I)	21 392 749	16 205 012	5 187 737	54,27	3 419 744	55,14
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	2 442		2 442	0,03	2 632	0,04
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	71 105	57 368	13 737	0,14	32 932	0,53
. Autres	969 433		969 433	10,14	126 909	2,05
Disponibilités	3 235 758		3 235 758	33,85	2 468 152	39,80
Charges constatées d'avance	150 568		150 568	1,58	151 090	2,44
TOTAL (II)	4 429 306	57 368	4 371 938	45,73	2 781 715	44,86
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	25 822 055	16 262 380	9 559 675	100,00	6 201 459	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	510 197	5,34	510 197	8,23
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	1 469 350	15,37	1 469 350	23,69
. dont réserves sous gestion propre				
Report à nouveau	2 080 912	21,77	676 522	10,91
. dont report à nouveau sous gestion propre				
Excédent ou déficit de l'exercice	1 022 935	10,70	1 404 390	22,65
. dont résultats sous gestion propre				
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales				
Situation nette (sous total)	5 083 394	53,18	4 060 459	65,48
Subventions d'investissement	1 801 960	18,85	868 227	14,00
TOTAL (I)	6 885 354	72,02	4 928 686	79,48
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	162 394	1,70	194 247	3,13
TOTAL (III)	162 394	1,70	194 247	3,13
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 842 230	19,27	314 361	5,07
Emprunts et dettes financières diverses	10 807	0,11	9 358	0,15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 952	1,25	142 528	2,30
Dettes fiscales et sociales	152 256	1,59	208 633	3,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	253 117	2,65	340 214	5,49
Autres dettes	20 743	0,22	17 016	0,27
Produits constatés d'avance	112 821	1,18	46 416	0,75
TOTAL (IV)	2 511 927	26,28	1 078 526	17,39
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 559 675	100,00	6 201 459	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	10 018		4 745		5 273	111,13
- dont ventes de dons en nature						
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales						
- Ventes de prestations de services	4 476 666		1 575 650		2 901 016	184,12
- dont parrainages						
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	54 394		13 124		41 270	314,46
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	807 356		3 218 706		-2 411 350	-74,91
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	177 730		142 496		35 234	24,73
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	32 451		50 745		-18 294	-36,04
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	347 134		296 168		50 966	17,21
Total des produits d'exploitation (I)	5 905 750		5 301 634		604 116	11,39
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	7 069		4 957		2 112	42,61
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	2 168 768		1 785 477		383 291	21,47
Aides financières			394		-394	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	80 387		77 164		3 223	4,18
Salaires et traitements	1 369 057		1 065 411		303 646	28,50
Charges sociales	558 625		408 144		150 481	36,87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	602 073		503 326		98 747	19,62
Dotations aux provisions	24 511		2 107		22 404	N/S
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	154 094		122 937		31 157	25,34
Total des charges d'exploitation (II)	4 964 584		3 969 918		994 666	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	941 167		1 331 716		-390 549	-29,32
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	18 379		1 651		16 728	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	18 379		1 651		16 728	N/S
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	18 684		634		18 050	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (IV)	18 684	634	18 050	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-306	1 017	-1 323	-130,08
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	940 861	1 332 733	-391 872	-29,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	23 009	15 560	7 449	47,87
Sur opérations en capital	9 300		9 300	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	56 364	56 364		0,00
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	88 673	71 924	16 749	23,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 559		2 559	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 559		2 559	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	86 114	71 924	14 190	19,73
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 040	267	3 773	N/S
Total des produits (I + III + V)	6 012 802	5 375 208	637 594	11,86
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 989 867	3 970 819	1 019 048	25,66
EXCEDENT OU DEFICIT	1 022 935	1 404 390	-381 455	-27,15
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	260 218	260 218		
Prestations en nature				
Bénévolat	3 354	4 193		
TOTAL	263 572	264 411		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	260 218	260 218		
Prestations				
Personnel bénévole	3 354	4 193		
TOTAL	263 572	264 411		

Annexe aux comptes annuels

1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A – ACTIVITE DE L'EXERCICE 2022-2023

L'exercice social clos le 31 Août 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 Août 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 559 675,24 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 1 022 935,27 euros.

B – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2022 – 2023

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

C – DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

L'organisme de gestion (OGEC) a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, « *l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissement(s) ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé* »

L'OGEC peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation (formation initiale scolaire, formation par apprentissage, formation continue) et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

D – DESCRIPTION DES ACTIVITES REALISEES

Activités pédagogiques	Activités annexes
<ul style="list-style-type: none">-<u>Enseignement secondaire</u> : Collège, lycée technologique, professionnel-<u>Enseignement supérieur</u> : BTS, Licence, BACHELOR-<u>Formation initiale par apprentissage</u> : CFA-<u>Centre de formation professionnelle continue</u>	<ul style="list-style-type: none">-Restauration scolaire-Etude surveillée-Internat

2

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'autorité des Normes comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 relatif au plan comptable général.

A - PLAN COMPTABLE

Comme pour l'exercice passé, les comptes annuels de l'exercice 2022-2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des établissements d'enseignements privés.

Pour être en conformité avec l'actualisation du plan comptable de la FNOGEC :

- Des reclassements de compte à compte sur certains postes d'immobilisations ont été effectués.
- Les financements pour les apprentis sont maintenant constatés en prestation (706) et non plus en concours public (734).

B - METHODE D'AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

A compter de l'exercice 2005/2006, il est fait application des règlements CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La première application desdits règlements a été effectuée selon la méthode prospective. A l'exception des bâtiments (Bâtiments A-B, C et du gymnase), aucune décomposition ne s'est avérée nécessaire et les durées d'amortissements économiques pratiquées reflètent les durées d'utilisation.

En ce qui concerne les bâtiments, les éléments décomposés, ont été amortis selon la manière suivante :

- structure : 30 ans
- agencements extérieurs : 20 ans
- agencements intérieurs : 15 ans

C - PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Voici les hypothèses de calcul de l'engagement retraite au 31/08/2022 :

- Table de mortalité utilisée : TF 00-02 et TH 00-02
- Taux d'actualisation 3,67 %
- Initiative du départ : salarié
- Taux de progression des salaires pour toute catégorie : 2,50 % constant
- Table de rotation du personnel : 4 % constant
- Age de départ : 65 ans
- 2 catégories : cadre et non cadre

- **Montant** : le montant total de l'engagement de retraite a été estimé à 106 033 euros.

D - PROVISION DES RISQUES SUR CREANCES LITIGIEUSES

Méthode utilisée : voir tableau ci-après.

E – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

AUMONERIE : comme les années précédentes, cette activité est prise en charge par une équipe d'enseignants regroupée autour de Sœur Agnès KAINDA, et offerte bénévolement au service de l'école. Le coût réel de cette intervention est évalué par comparaison à l'activité d'un animateur-éducateur cadre, dont le traitement dépend de l'indice de la fonction publique.

La valorisation de l'exercice est de 3 354 €.

PRET EN NATURE D'UN LOCAL (anciennement le COMMODAT) : L'Union Saint-Michel dispose de la Chartreuse à titre gratuit dans le cadre d'un protocole d'occupation.

Le bail signé pour une durée de 25 années à compter du 1^{er} octobre 1972, soit jusqu'au 1^{er} octobre 1997, renouvelé au terme pour la même durée, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2022, permet à l'OGEC de disposer gratuitement de bâtiments représentant une surface utile de 10 842 m².

Le droit d'usage gratuit a été évalué à partir de l'estimation de valeur à neuf multipliée par 2 % par année de jouissance pour l'ensemble de la durée du bail, soit 25 années. La valeur totale de ce droit est de 6 505 452 €, soit 260 218 € par an.

L'engagement a été renouvelé selon l'acte de prêt à usage du 19 avril 2023 avec effet rétroactif au 21 novembre 2022 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction.

F – ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié d'autres faits significatifs que ceux mentionnés dans les faits majeurs de l'exercice.

3

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

A – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES, GREVEES DE DROIT ET FINANCIERES

Les Immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	36 444	9 395	0	45 838
Immobilisations corporelles	17 894 189	3 241 501	100 621	21 035 068
Immobilisations grevées de droit	0	0	0	0
Immobilisations financières	117 058	6 725	5 993	117 790
En cours	1 145 096	1 913 529	2 864 572	194 053
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	19 192 786	5 171 149	2 971 187	21 392 749

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution / Ajustement et retraitement	A la clôture
Immobilisations incorporelles	29 249	5 540	0	34 790
Immobilisations corporelles	15 743 792	585 485	159 055	16 170 222
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total des Amortissements	15 773 042	591 025	159 055	16 205 012

B – CREANCES

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation du poste et dans les méthodes d'évaluation retenues.

Les Créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une Provision pour Dépréciation est pratiquée lorsque la Valeur d'Inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances : 1 426 686 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	117 790		117 790
Actif circulant et charges d'avance	1 191 106	1 191 106	
Total	1 308 896	1 191 106	117 790

Dépréciations : 57 368 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations	Reprises	A la clôture
Dépréciations sur comptes clients	55 843	11 048	9 523	57 368
Total	55 843	11 048	9 523	57 368

Produits à recevoir : 57 742 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	46 812
Disponibilités	10 930
Total	57 742

Charges constatées d'avance : 150 568 €

Charges constatées d'avance		Montant
486000	Charges constatées d'avance	150 568
Total		150 568

4

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**A – FONDS ASSOCIATIFS**

Fonds propres associatifs	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeur patrimoine intégré	510 197			510 197
Subventions d'invest. biens renouvelables	0			0
Dons et legs	6 234			6 234
Fonds réserves investissements	1 469 350			1 469 350
Report à nouveau	670 288	1 404 390		2 074 678
Résultat de l'exercice	1 404 390	1 022 935	1 404 390	1 022 935
Total des Fonds Propres	4 060 460	2 427 325	1 404 390	5 083 394

Autres fonds associatifs	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Legs et Donations	0			0
Subventions d'investissement	5 796 833	1 171 239	224 197	6 743 874
Quote-part subv. d'invest. virée au résultat	-4 928 606	224 197	237 505	-4 941 914
Droits des propriétaires (commodats)	0			0
Total des Autres Fonds Associatifs	868 227	1 395 436	461 702	1 801 960

B – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
ETAT	54 062			54 062
REGION CFA	212 845	145 559		358 404
REGION PEDAGO LYCEE	1 055 303	228 807	48 540	1 235 570
REGION AUTRE LYCEE	2 056 086	661 720	34 472	2 683 334
REGION DEPARTEMENT	148 473	11 968		160 441
ANFA	132 932		15 738	117 194
ANFA CFA	103 170	106 829		209 999
AUTRES ORGANISME	368 778	16 355		385 133
TAXE APPRENTISSAGE	1 548 510		80 992	1 467 518
TAXE APPRENTISSAGE CFA	116 676		44 456	72 221
Total	5 796 833	1 171 239	224 197	6 743 874

Subventions d'investissement inscrites au résultat	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
ETAT	10 677	5 406		16 083
REGION CFA	162 443	34 734		197 177
REGION PEDAGO LYCEE	904 035	92 334	48 540	947 829
REGION AUTRE LYCEE	1 706 975	20 840	34 472	1 693 342
REGION DEPARTEMENT	133 948	5 026	0	138 974
ANFA	120 953	4 231	15 738	109 445
ANFA CFA	68 018	27 474	0	95 492
AUTRES ORGANISME	168 488	38 028	0	206 516
TAXE APPRENTISSAGE	1 545 477	2 230	80 992	1 466 716
TAXE APPRENTISSAGE CFA	107 593	7 203	44 456	70 340
Total	4 928 606	237 505	224 197	4 941 914

A compter de cet exercice, les subventions totalement amorties sont extournées sans attendre la mise au rebut de l'immobilisation financée.

C – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations	Reprises	A la clôture
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	81 522	24 511	0	106 033
Provisions pour grosses réparations	112 725		56 364	56 361
Autres provisions pour risques et charges	0			0
Total des Autres Fonds Associatifs	194 247	24 511	56 364	162 394

D – DETTES

Etat des échéances des dettes : 2 495 379 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1 842 230	176 715	834 895	830 620
Dettes financières diverses	10 807	10 807		
Fournisseurs	119 952	119 952		
Dettes fiscales et sociales	152 257	152 257		
Dettes sur immobilisations	253 117	253 117		
Autres dettes	4 195	4 195		
Produits constatés d'avance	112 821	112 821		
Total	2 495 379	829 864	834 895	830 620

Charges à payer : 95 159 €

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	2 457
Fournisseurs	48 983
Dettes fiscales et sociales	43 719
Autres dettes	
Total	95 159

Produits constatés d'avance : 112 821 €

Produits constatés d'avance	Montant
487000 Produits constatés d'avance	112 821
Total	112 821

5

AUTRES INFORMATIONS**A – REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

B – ENGAGEMENTS DONNES

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	0

C – DECOMPOSITION DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 Décembre 2008, les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se décomposent comme suit :

- Honoraires au titre du contrôle légal des comptes : 7 620 euros ;
- Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des diligences directement liées : néant.

ANNEXES TECHNIQUES

<u>Le résultat exceptionnel s'élève à</u>	86 114
<i>Les produits exceptionnels se décomposent en</i>	
M.MME REGNIER JEAN MARC	660
AC NCY METZ - FORFAIT 2021-2022	4 092
DEP54 - SOLDE BOURSE 2021	1 763
AFT-RBST TAXE ESSIEU 2021	2 520
CNAM-REGUL MISE A DISPO 2021-2022	13 697
TRESOR PUBLIC - RBST REDEVANCE AUDIO	276
CESSIONS IMMOBILISATIONS	9 300
Reprise provisions exceptionnelles travaux	56 364
Total produits exceptionnels	88 673
<i>Les charges exceptionnelles se décomposent en</i>	
CONSIGNES PALETTES	1 018
CNAM-REGUL MISE A DISPO	1 541
Total charges exceptionnelles	2 559

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES CLASSES DE L'ETABLISSEMENT

CLASSE	Exercice 2022 - 2023						Exercice 2021 - 2022
	Collège	CAP	BAC PRO 3 ans	BTS	SOUS- TOTAL	TOTAL	TOTAL
COLLEGE							
- 6 ^{ème}	1				1	1	1
- 5 ^{ème}	1				1	1	1
- 4 ^{ème}	1				1	1	1
- 3 ^{ème}	1				1	1	1
TOTAL COLLEGE	4	-	-	-	4	4	4
LYCEE PROFESSIONNEL							
P1 - Classes du secteur tertiaire						1	1
3 ^{ème} DP6	1				1		(1)
P2 - Classes du secteur industriel						21	21
Conduite		3	3		6		(6)
Mécanique automobile (mixité scol-app)			6		6		(6)
Electrotechnique			3		3		(3)
Menuiserie			3		3		(3)
Froid et climatisation			3		3		(3)
TOTAL LYCEE PROFESSIONNEL	1	3	18	-	22	22	22
LYCEE TECHNOLOGIQUE							
TS2 - Sections de techniciens supérieurs						3	4
Fluides Energies Environnements				2	2		(2)
Electrotechnique				1	1		(2)
TOTAL LYCEE TECHNOLOGIQUE	-	-	-	3	3	3	4
TOTAL SCOLAIRE	5	3	18	3	29	29	30
CAP						2	3
Maintenance des Bâtiments de Collectivité							(1)
Intervention Maintenance et technique Bâtiment		2			2		(1)
Agent Accueil et conduite routière, transport voyageur							(1)
BAC PRO						8	4
Mécanique automobile			8		8		(4)
Aménagements Paysagers			1		1		
BTS						10	8
Mécanique automobile				6	6		(5)
Froid et climatisation				2	2		(2)
Gestion Transport et Logistique				2	2		(1)
Développement Réalisation Bois				1			
Aménagements Paysagers				1			
POST BTS						3	2
LICENCE PRO				1	1		(1)
BACHELOR PRO				2	2		(1)
TOTAL APPRENTISSAGE	-	2	9	15	24	23	11

TABLEAU DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE L'ETABLISSEMENT

SCOLAIRE	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	MOYENNE 2022 - 2023	MOYENNE 2021 - 2022
COLLEGE					
TOTAL COLLEGE	84	82	86	84	84
LYCEE PROFESSIONNEL					
-C2 - 3 ^{ème} PREPA METIERS	26	27	27	27	28
P2 - Classes du secteur industriel	298	292	293	294	327
TOTAL LYCEE PROFESSIONNEL	324	319	320	321	355
LYCEE ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE					
TS2 - Sections de techniciens supérieurs (industriel)	23	23	23	23	38
TOTAL LYCEE TECHNOLOGIQUE	23	23	23	23	38
EFFECTIF GLOBAL SCOLAIRE	431	424	429	428	477
EXTERNES	28	26	28	28	29
DEMI-PENSIONNAIRES	225	221	223	223	255
DEMI-INTERNES	2	2	2	2	5
INTERNES	168	167	168	168	178
INTERNES EXTERNES	5	5	5	5	2
INTERNES HEBERGES	3	3	3	3	8

Variation sur effectif moyen de l'année précédente

-10.27%

-1.04%

APPRENTIS	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	MOYENNE 2022 - 2023	MOYENNE 2021 - 2022
CAP - année 1	14	16	15	15	20
CAP - année 2	11	11	10	11	5
BAC PRO - année 1	33	32	29	31	24
BAC PRO - année 2	38	36	36	37	18
BAC PRO - année 3	31	29	27	29	22
BTS - année 1	93	89	80	87	80
BTS - année 2	78	75	74	76	63
BACHELOR	19	18	18	18	10
LICENCE	4	4	4	4	14
EFFECTIF GLOBAL APPRENTIS	321	310	293	308	256
EXTERNES	85	83	76	81	75
DEMI-PENSIONNAIRES	134	130	125	130	108
DEMI-INTERNES	9	8	7	8	6
INTERNES	50	48	46	48	24
INTERNES EXTERNES	11	10	9	10	10
INTERNES HEBERGES	32	31	30	31	33

Variation sur effectif moyen de l'année précédente

20.31%

39.13%

TABLEAU DE REPARTITION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

	Exercice 2022-2023		Exercice 2021-2022		Exercice 2020-2021	
	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif
FONCTIONNEMENT DES LOCAUX						
Personnel d'entretien des bâtiments	3.00	3	3.07	4	2.40	3
Personnel de ménage & cuisine	6.07	6	6.73	7	7.50	9
TOTAL FONCTIONNEMENT DES LOCAUX	9.07	9	9.80	11	9.90	12
VIE SCOLAIRE (ENCADREMENT EDUCATIF)						
Directeur de la vie scolaire	0.40		0.40		0.40	
Responsables de division	2.00	2	2.00	2	2.00	2
Surveillants d'externat	2.00	2	2.00	2	2.00	2
Responsable de l'internat	1.00	1	1.00	1	1.00	1
Surveillants d'internat	2.00	2	2.00	2	2.00	2
TOTAL ENCADREMENT EDUCATIF	7.40	7	7.40	7	7.40	7
SERVICE MEDICAL						
Infirmière - Secrétaire médicale	0.80	1	0.80	1	0.80	1
TOTAL SERVICE MEDICAL	0.80	1	0.80	1	0.80	1
ADMINISTRATION GENERALE						
Directeur	1.00	1	1.00	1	1.00	1
Directeur de cycle pédagogique		1		1		1
Comptables	2.00	2	2.00	2	2.00	2
Secrétaires	1.00	1	1.00	1	1.00	1
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	4.00	5	4.00	5	4.00	5
* TOTAL PERSONNEL NON ENSEIGNANT (OGE)	21.27	22	22.00	24	22.10	25
Personnels enseignant en CFA et CFC	8.20		5.84		9.46	
Formateur CFA, CFC (non enseignant rectorat)	6.08	9	0.94	1		
Responsable développement apprentissage	0.83	1	0.33	1		
Responsable CFA	0.40		0.40			
Adjoint de direction	0.50		0.50			
Directrice Pédagogique	0.18		0.18		0.18	
Chef des travaux	0.17		0.17		0.17	
* TOTAL PERSONNEL OGE	37.62	32	30.35	26	31.91	25
PROFESSEURS SOUS CONTRAT OU EN DELEGATION						
Enseignants	67.39	76	73.16	76	70.96	81
Documentaliste	0.75	1	0.75	1	0.75	1
DDFPT	1.00	1	1.00	1	1.00	1
* TOTAL PROF. SOUS CONTRAT OU EN DELEGATION	69.14	78	74.91	78	72.71	83
TOTAL GENERAL	106.76	110	105.26	104	104.62	108